



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné que le 7 décembre 2010, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 10220-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-01-9125
RELATIF AU ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX QUAIS,
GALERIES ET ACCÈS AUX AIRES DE STATIONNEMENT**

Ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. de la Jacques-Cartier, soit le 20 janvier 2011.

Ce règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures régulières de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 31 janvier 2011.

Jacques Arsenault
Greffier